

# L'entrepreneuriat au féminin présentation des dispositifs d'accompa

*Depuis plusieurs années, la boulangerie-pâtisserie se féminise. Ce qui était déjà vrai pour les métiers de la vente et du conseil en magasin, le devient également dans les fournils avec 16 % d'apprenantes dans les cursus en production enregistrées dans les Centres de Formation et d'Apprentissage (CFA). Cette dynamique se ressent également dans l'entrepreneuriat. Si les chefs d'entreprise dans notre secteur sont majoritairement des hommes (68 %), la profession compte également a contrario 32 %<sup>1</sup> de cheffes d'entreprise, un chiffre qui demeure constant depuis une dizaine d'année. Afin d'encourager le développement de l'entrepreneuriat au féminin, les instances publiques ont développé de nombreux dispositifs spécifiques pour les aider et les accompagner dans leur projet. Présentation.*

En 2022, le nombre de femmes créatrices d'entreprise était en augmentation. Elles représentaient en effet 43,7 % des créateurs d'entreprises, contre 40,6 % en 2021. Près de 378 300 entreprises ont ainsi été créées par des femmes en 2022, dont près de 309 000 en auto-entreprise. D'autre part, 5 cheffes d'entreprises sur 10 sont à la tête de PME ou d'ETI suite à une reprise ou une transmission<sup>2</sup>. Les métiers de bouche – dont les boulangeries-pâtisseries – bénéficient également de cet élan. Ainsi, toujours en 2022, sur les 10 932 créations d'entreprises enregistrées dans ce secteur, 5 084 l'ont été par des femmes, soit une part de 46,5 %<sup>3</sup>. Afin d'accompagner cet entrepreneuriat au féminin, des dispositifs existent pour aider financièrement ou accompagner les créatrices de projet.



© Frédéric Vielcanet

## Les aides financières

Le premier de ces dispositifs est la **Garantie Égalité Femmes**, anciennement appelée FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes). Mis en place par France Active ([www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)), ce dispositif national a pour objectif de faciliter l'accès au crédit ban-

caire des femmes créatrices ou repreneuses d'entreprise, inscrites sur les listes des demandeurs d'emploi ou en situation de précarité au moment de la création ou de la reprise de l'entreprise. Le prêt couvert par la garantie doit prendre place dans un plan de financement du démarrage ou du dévelop-

pement des entreprises créées ou reprises depuis moins de 3 ans. La garantie couvre jusqu'à 80 % d'un emprunt bancaire dans la limite d'un montant de 50 000 € sans recours aux cautions personnelles. Le prêt bancaire couvert par une Garantie Égalité Femmes d'une durée maximale de sept ans doit financer des investissements et/ou du besoin en fonds de roulement. Attention, il est important de noter que quelle que soit la structure juridique, en cas de pluralité d'associés, la femme porteuse de projet doit avoir une participation active dans les décisions pour bénéficier de cette garantie. Pour mobiliser une garantie, il suffit de contacter l'association territoriale France Active de votre région ([www.franceactive.org/accellerer-votre-reussite/vous-etes-pret-e-s-a-creer-votre-entreprise/](http://www.franceactive.org/accellerer-votre-reussite/vous-etes-pret-e-s-a-creer-votre-entreprise/)). Preuve de l'efficacité de ce dispositif, 80 % des entreprises soutenues par France Active en création-reprise sont toujours en activité au bout de 3 ans!

Autre solution, le programme d'entrepreneuriat au féminin **Wom'energy** (<https://www.reseau-entreprendre.org/fr/jagis-2/>) fondé en 2017. Spécifiquement créé par le Réseau Entreprendre pour encourager l'entrepreneuriat au féminin, le programme Wom'energy a pour ambition de soutenir toutes les cheffes d'entreprise à tous les stades de développement et de croissance de leur projet grâce à un accompagne-

## L'Urssaf soutient la promotion de la parité dans le monde entrepreneurial

Depuis plusieurs années, l'Urssaf soutient la promotion de la parité dans le monde entrepreneurial français. Dans ce cadre, elle noue des partenariats avec plusieurs associations qui œuvrent pour l'accompagnement des femmes entrepreneures dans leurs projets de création d'entreprise et de reconversion. Ainsi, elle va à la rencontre des créatrices pour leur donner l'information et créer une relation de confiance avec elles. Son objectif est de les accompagner dans la création et la gestion de leur activité, en leur permettant de mieux

appréhender leurs démarches Urssaf. Ces dernières années, des partenariats ont été signés avec les réseaux Les Premières et Femmes des Territoires. L'Urssaf a également intégré, cette année, le programme **Palatine Women Project**, un dispositif de mentorat destiné à accompagner les athlètes et para-athlètes féminines en reconversion porteuses d'un projet d'entreprise. Enfin, depuis 3 ans, l'organisme participe à la tournée **Be a Boss**, événement national visant à promouvoir l'entrepreneuriat au féminin.

# min : agnement dédiés

ment mixte composé d'hommes et de femmes – le plus souvent un chef ou une cheffe d'entreprise aguerris – engagés pour la création d'emploi sur le territoire. Il permet également de bénéficier d'un prêt d'honneur compris entre 15 000 et 50 000 €.

Des associations sont aussi spécialisées dans les créations d'entreprises par des femmes. C'est notamment la cas d'**Action'elles** ([www.actionelles.fr](http://www.actionelles.fr)), ou encore **FCE France** ([www.fcefrance.com](http://www.fcefrance.com)). Elles permettent de rechercher des tutrices et d'échanger sur votre projet et le fonctionnement de votre activité après sa création. Parmi les autres dispositifs d'accompagnement pour les femmes entrepreneuses, il existe aussi des incubateurs dédiés. Ils ont pour but d'aider les futures entrepreneuses à se lancer dans l'entrepreneuriat via par exemple du mentorat, des formations, la mise à disposition d'infrastructures... à l'instar de **Willa** (<https://hellowilla.co/>) ou **Les Audacieuses** (<https://la-ruche.net/programmes/les-audacieuses/>).

## Les dispositifs régionaux

En parallèle de ces aides et soutiens nationaux, des dispositifs ont également été développés dans les régions. Ainsi, depuis l'accord cadre de 2012 pour l'entrepreneuriat féminin conclu entre l'État et la Caisse des dépôts, des plans d'action régionaux pour l'entrepreneuriat des femmes (PAR) se développent chaque année sur les territoires. Ils s'appuient sur les services centraux et les associations d'aide à la création d'entreprises afin d'évaluer les outils et dispositifs les plus appropriés à chaque zone géographique. Plus d'une vingtaine de régions a déjà mis en place des plans d'action concrets pour soutenir la création-reprise d'entreprise par les femmes dans tous les secteurs, notamment l'industrie, le bâtiment, le numérique et l'innovation. Pour obtenir les coordonnées de ces instances lo-

cales, vous pouvez directement vous renseigner auprès de votre mairie, auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie ([www.cci.fr](http://www.cci.fr)) ou encore des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ([www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)) proche de chez vous.

## Des événements dédiés

En plus des aides et soutiens, des événements spécifiques sont également organisés afin de promouvoir l'entrepreneuriat au féminin. Dans ce registre, on retiendra en particulier les semaines de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes (<https://semaines-entrepreneuriat-feminin.fr/>), événement porté par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Son objectif est de sensibiliser les jeunes de 13 à 25 ans à la culture entrepreneuriale et la réussite au féminin. La 12<sup>e</sup> édition des Semaines de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin s'est déroulée du 11 au 29 mars 2024.

Comme nous venons de le voir, l'entrepreneuriat se féminise lentement même si les femmes restent encore très sous-représentées dans la chaîne entrepreneuriale. Si 38 % des hommes déclarent être porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, les femmes ne sont quant à elles que 27 % à envisager de lancer dans l'entrepreneuriat. Cependant, comme le constate la Direction Générale des Entreprises, « cette différence entre les genres tend à s'équilibrer pour les jeunes générations où 55 % des femmes affichent leur volonté de devenir entrepreneuses contre 61 % des hommes. » Une dynamique dont il faudra nécessairement tenir compte à l'avenir.

Loïc Corroyer

<sup>1</sup> Source INSEE/Recensement de la population 2020

<sup>2</sup> Fédération Bancaire Française

<sup>3</sup> Urssaf

**ASPIRATEURS SPÉCIAUX FOUR BOULANGERIE**



Déjà plus de  
8000 professionnels  
équipés en 11 ans !

## CS 63

- ▶ Système anti-statique
- ▶ Accessoires pour eau, farines, poussières
- ▶ Cuve Inox 60l - 3000W
- ▶ 3 moteurs - 25 kg

979 € HT PROMO

avec kit four - port inclus  
ou 585 € HT sans kit four



## CS 20

- ▶ Aspirateur magasin
- ▶ Accessoires pour farines, poussières (fonctionne avec sac)
- ▶ Cuve PVC 20l - 1150W
- ▶ 1 moteur - 10 kg

199 € HT

Aspirateur Magasin CS20

OFFERT

Pour l'achat d'un CS 63 FOUR.

## CS 60

- ▶ Système anti-statique
- ▶ Accessoires pour eau, farines, poussières
- ▶ Cuve Inox 60l - 2000W
- ▶ 2 moteurs - 23 kg

865 € HT

avec Kit four - port inclus  
ou 515 € HT sans kit four



**NOUVEAU** - Achat en ligne Aspirateurs et pièces détachées sur : [www.cs-concept-shop.fr](http://www.cs-concept-shop.fr)

# CS-CONCEPT

cs.concept@wanadoo.fr - [www.cs-concept.fr](http://www.cs-concept.fr)  
1B rue des Herbiottes 21160 MARSANNAY (Dijon)  
**Tél. 03 80 51 23 53**